



**S . A . T**

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

17 AVR. 2023

ID : 032-253200240-20230406-2023\_051-DE

## DÉLIBÉRATION 2023-051

Nombre de membres en exercice : **68**  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 36  
Nombre de membres ayant donné procuration : 1  
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 5  
Date de convocation : 30/03/2023  
Date d'envoi à la SP de condom : 17/04/2023  
Date de publication : 17/04/2022  
Votes contre :  
Votes pour : **37**  
Abstentions :

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

**Présents :** Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BENJADDI Miloud, Mme BRIANE Huguette, Mr CARRE Michel, Mr CAZES Jérôme, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mr DONA Edouard, Mr ESPIAU Joël, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LANEQUE Valérie, Mme LAUNET Alexandra, Mr LEVIGNAC Georges, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MILLIEZ Philippe, Mr MINIAYLO Pierre, Mr MONDIN José, Mme MONGIS Nadine, Mme NEGRINI Régine, Mme NOGUES Marina, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mme TUMELERO Hélène.

**Excusés remplacés par :** Mr BEGUE Christophe remplacé par Mme LAUNET Alexandra, Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mr LEVIGNAC Georges, Mr TOURNE Jean-Pierre remplacé par Mme NOGUES Marina, Mme TOURNIER Elisabeth remplacée par Mr MONDIN José.

**Ayant donné procuration:** Mr FALTRAUER Franck a donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève

**Absents excusés:** Mr BOUE Guy, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme ESPERON Patricia, Mme LACAVE Delphine, Mr SCARAVETTI Henri, Mr ROBERT François, Mme SOLARY Jacqueline (sans droit de vote).

**Absents:** Mr BELLOT Daniel, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme DESPAX Nelly, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr ELLENA Aimé, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mme GAUCHE Laureta, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr LABURTHE Michel, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole.

**Participants sans droit de vote :** Mr DEMAY Stéphane, conseiller des décideurs locaux, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mme BOURGEOIS Dominique, comptable, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

**Secrétaire de séance :** Mme ARSLANIAN Geneviève.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le **17 AVR. 2023**

ID : 032-253200240-20230406-2023\_051-DE

## AUGMENTATION DU PRIX DU M3 D'EAU POTABLE DISTRIBUEE

Considérant le débat d'orientation budgétaire 2023 en date du 1<sup>er</sup> mars 2023,

Considérant les propositions faites en commission des finances du 15 mars 2023,

Monsieur le Président rappelle le contexte inflationniste et énergétique actuel et les charges supplémentaires de l'électricité cumulées entre 2021 et 2023 représentant un delta de 509 000 € HT, supportées par le Syndicat Armagnac Ténarèze.

Dans ces conditions et au regard du résultat budgétaire dégradé de l'année 2022, il apparaît nécessaire d'augmenter le prix du mètre cube d'eau potable distribuée, la proposition étant de ne répercuter que la seule augmentation du prix de l'électricité,

Le Conseil syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- De fixer le prix du m3 d'eau potable distribuée de 1.486 € HT à 2.055 € HT, soit une augmentation de 38.3 %, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.
- Les autres éléments participant de la tarification ne sont pas modifiés

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 13 avril 2023



Le Président,

Nicolas MELIET